

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/4998
24 novembre 1961
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

NOTE VERBALE EN DATE DU 23 NOVEMBRE 1961 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR INTERIM PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE DOMINICAINE

L'Ambassadeur Carlos Sánchez y Sánchez, représentant permanent de la République Dominicaine auprès des Nations Unies, présente ses compliments à Son Excellence U Thant, Secrétaire général par intérim de l'Organisation, et a l'honneur de lui faire savoir que Son Excellence le Docteur Joaquín Balaguer, Président de la République Dominicaine, a signé ce jour le décret désignant, comme représentant suppléant de la République Dominicaine au Conseil de sécurité des Nations Unies, M. José Antonio Bonilla Atilas qui sera l'adjoint du représentant permanent au cours des débats concernant l'accusation portée par le Gouvernement cubain contre le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et pour lesquels la République Dominicaine a été invitée à siéger au Conseil, en application de l'Article 31 de la Charte.

Le représentant permanent de la République Dominicaine saisit cette occasion de renouveler au Secrétaire général par intérim les assurances de sa très haute considération.

